

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 31 mai 2024

N° 2024 – 32

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

Date de convocation

Le 27/05/2024

Date d'affichage

Le 27/05/2024

Objet de la délibération 2024-32 :

PARRIN lot 7 menuiseries

extérieures avenant n°1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 10 JUIN 2024

Et publication ou notification

du 10 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 31 mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, Mesdames, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusées : Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Madame DURAND Claudine, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Mme FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il a été décidé par délibération du conseil municipal du vendredi 9 septembre 2022 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°7 – Menuiseries extérieures à la SARL PARRIN pour un montant de 59 529,54 € HT.

Le présent avenant n°1 intervient suite aux adaptations qui ont été opérées en cours de chantier et conduisant à une modification du contenu des ouvrages prévus au marché de base du lot n°7. Ces modifications, telles que détaillées dans le devis n°DE2324227 en date du 29 mars 2024, concernent des travaux supplémentaires d'un montant de 841,35 € HT.

A ce titre, au regard de l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°7 – Menuiseries extérieures, dont la SARL PARRIN est titulaire, le prix global et forfaitaire est désormais de 60 370,89 € HT soit 72 445,07 € TTC.

Sur la base de ces éléments, Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

AR Prefecture

043-214302333-20240531-2024_32-DE
Reçu le 10/06/2024

- d'approuver le devis DE2324227 de la SARL PARRIN correspondant à une plus-value de 841,35 € HT.

- de l'autoriser signer et à notifier l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°7 – Menuiseries extérieures dont la SARL PARRIN est titulaire.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve le devis DE2324227 de la SARL PARRIN correspondant à une plus-value de 841,35 € HT.

- autorise Monsieur le Maire à signer et à notifier n°1 au marché de travaux du lot n°7 – Menuiseries extérieures dont la SARL PARRIN est titulaire.

| | | |
|---------------------|-----------|----------------|
| Pour : | 13 | |
| Abstention : | 1 | GUILHOT |
| Contre : | 0 | |

Fait et délibéré, le 31 mai 2024,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20240531-2024_32-DE
Reçu le 10/06/2024